

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix septembre, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2013.

PRÉSENTS : BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, FORESTIER Christine, FRAPECH Jean-Louis, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, MONCEYRON Jean-Pierre, SAINT-PAUL Bernard et SANDREAU Claude.

ABSENTS : BIRELLO Jean-Louis et LATOUR Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SANDREAU Claude

PROCURATIONS :

LATOUR Thomas à LAGORCE Patrice.

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 09.07.2013.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande subvention au Conseil Régional : restauration vitraux de l'église
- Contrat de mise à disposition des associations du minibus municipal.

1 – Rénovation d'un bâtiment communal destiné aux associations : Mission de coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de rénovation d'un bâtiment communal destiné aux associations sur la commune de Daux (ancienne école primaire), il convient de choisir un bureau d'études pour assurer la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.).

Il propose de retenir l'Eurl Vincent MOUTOU pour un montant de 1 250 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient l'offre de coordination S.P.S. de l'Eurl Vincent MOUTOU pour un montant de 1 495 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du contrat.

2 – Restauration vitraux de l'église : Demande subvention au Conseil Régional

Monsieur le Maire expose que les vitraux de l'église de Daux présentent un grand intérêt historique. Une restauration en profondeur est nécessaire.

Monsieur le Maire propose de retenir pour ce travail très spécifique l'ATELIER DU VITRAIL, Michel et Daniel BATAILLOU à Toulouse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à la restauration des vitraux, essentiellement dans le chœur, de l'église de Daux,
- Décide de retenir l'ATELIER DU VITRAIL, Michel et Daniel BATAILLOU à Toulouse, pour un montant de 10 910 € HT, soit 13 048,36 € TTC,
- Valide de plan de financement basé sur une subvention du Conseil Régional et par autofinancement communal,
- Sollicite l'aide du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI).

La dépense correspondante, soit 13 048,36 € TTC est inscrite à l'article 21318-45 du Budget Primitif 2013.

3 – Contrat de mise à disposition des associations du minibus municipal

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Daux a acquis un minibus pour les besoins de ses services mais aussi pour qu'il puisse être mis à disposition des associations qui en feront la demande.

Il expose au Conseil Municipal un projet de contrat de mise à disposition du minibus municipal entre la commune et les associations précisant les modalités du prêt.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'autoriser la mise à disposition des associations du minibus communal,
- valide le principe et les modalités du contrat de mise à disposition des associations,
- décide de fixer le montant de la caution du minibus à 500 € et le montant de la location à 30 € pour 8 heures puis 10 € par jour supplémentaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer ces contrats avec les représentants des associations.

4 – Bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la gestion est désormais assurée par la commune avec le recrutement d'un Adjoint Territorial du Patrimoine 2^{ème} classe depuis le 1^{er} mars 2013 chargé du fonctionnement de la bibliothèque ainsi que des activités d'animation vers les écoles,
- l'Association « Lire c'est Chouette » est chargée de l'animation de la bibliothèque (organisation de manifestations ou activités culturelles).

Il convient de fixer les tarifs de l'adhésion à la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs pratiqués soit 7 € par adulte et gratuité pour les- de 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le fonctionnement de la bibliothèque énoncé ci-dessus,
- décide les tarifs proposés ci-dessus.

5 – Convention Etat/Commune de Daux : Mesures compensatoires RN224 – Aménagements paysagers

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires à la sécurisation de la RN224, la Direction Interdépartementales des Routes du Sud Ouest a sollicité la commune pour disposer d'emplacement permettant de replanter des arbres conformément aux engagements pris.

Monsieur le Maire propose d'autoriser la DIR Sud Ouest représentant l'Etat à effectuer les plantations prévues afin de répondre aux objectifs validés par la commission des sites.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet dans sa globalité,
- approuve le contenu du projet de DCE,
- autorise Monsieur le Maire à établir une convention avec la DIR Sud Ouest représentant l'Etat et la commune de Daux pour la réalisation de mesures paysagères compensatoires aux abattages d'arbres d'alignement pour valoriser un espace naturel à haute valeur patrimoniale.

6 – CCSG : rapport d'activités 2012

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités de la Communauté de Communes Save et Garonne de l'année 2012.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne plusieurs informations :

- Point sur la rentrée scolaire aux écoles de Daux
- Installation d'un silencieux sur le surpresseur à la station d'épuration
- Point sur la réunion CUGT – CCSG – communes de Daux et Mondonville sur le programme de travaux à réaliser sur le chemin d'Azas.